



# **Crise énergétique 2022/2023 : 10 revendications du point de vue des travailleurs et travailleuses**

—

**Garantir le pouvoir d'achat  
Empêcher la pauvreté  
Préserver les emplois  
Permettre de bonnes conditions de travail  
Garantir le service public**

Berne, septembre 2022

Thomas Bauer, Dr. rer. pol.  
Responsable de la politique économique de Travail.Suisse  
[bauer@travailsuisse.ch](mailto:bauer@travailsuisse.ch) | 077 421 60 04

Denis Torche  
Responsable de la politique énergétique de Travail.Suisse  
[torche@travailsuisse.ch](mailto:torche@travailsuisse.ch) | 079 846 35 19

## **Crise énergétique 2022/2023 - traverser l'hiver sans froid social**

La crise énergétique est un défi pour les travailleuses et travailleurs à bas et moyens revenus. Elle augmentera considérablement le coût de la vie. Ainsi, dans de nombreux cas, ils seront contraints d'économiser l'énergie (mazout, gaz, essence, électricité), et ce, indépendamment des appels publics.<sup>1</sup> La crise énergétique n'est donc pas simplement un défi technique, c'est aussi un défi social.

Les travailleuses et travailleurs ont intérêt au maintien des emplois. Mais ils ne doivent pas payer le prix de la crise énergétique avec une baisse des salaires réels, une augmentation du coût de la vie et une dégradation des conditions de travail. La crise énergétique doit être gérée de manière solidaire.

La crise énergétique actuelle montre que les libéralisations du service public ne sont pas la bonne approche. Les inconvénients de la libéralisation du marché de l'électricité se manifestent actuellement de manière claire et exemplaire : des risques importants pour l'approvisionnement en électricité et des coûts hautement volatils et imprévisibles.

Ci-après, quatre champs d'action sont esquissés du point de vue des travailleurs et travailleuses avec les revendications correspondantes pour l'hiver prochain 2022/23. L'objectif commun doit être d'empêcher le froid social durant l'hiver 2022/23, de maîtriser la crise énergétique de manière solidaire et de tirer les leçons pour l'approvisionnement futur en électricité.<sup>2</sup>

## **Garantir le pouvoir d'achat - empêcher la pauvreté**

Les prix nettement plus élevés de l'énergie se répercutent sur les budgets des salarié-e-s et des retraité-e-s, surtout en ce qui concerne les charges locatives et les coûts des transports privés. Ils se répercutent de plus en plus sur d'autres prix, par exemple ceux des denrées alimentaires. Différentes mesures sont donc nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat et empêcher la pauvreté.

### **1. Adaptation des salaires et des rentes à l'inflation - Participation aux gains de productivité**

Les augmentations de salaires doivent plus que compenser les hausses de prix. Grâce à une très bonne situation économique, les entreprises ont réalisé une croissance importante de la valeur ajoutée en 2021 et 2022. Cela s'est accompagné de hausses de productivité correspondantes, auxquelles les travailleuses et travailleurs doivent maintenant participer. Des augmentations de salaire de 3 à 5 % sont donc nécessaires et possibles pour 2023.

L'adaptation des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires selon l'indice mixte doit en outre être calculée correctement. Pour cela, il faut utiliser des taux d'inflation actuels et des données salariales correctes. Travail.Suisse soutient en outre l'adaptation des rentes au renchérissement, telle qu'elle sera discutée au Parlement lors de la session d'automne.

### **2. Subventions directes pour les ménages à bas et moyens revenus**

Les prix du mazout, du gaz et de l'électricité ont déjà nettement augmenté ou augmenteront encore sensiblement. Selon les chiffres de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom), les prix de l'électricité augmenteront en moyenne de 27% en 2023. Ils se heurtent à un contexte par ailleurs inflationniste et à des primes d'assurance-maladie nettement plus élevées. Selon leur exposition - chauffage au gaz, forte augmentation des prix de l'électricité, dépendance à la voiture, forte augmentation des primes d'assurance-maladie - les ménages à bas et moyens revenus ne pourront

---

<sup>1</sup> Travail.Suisse et ses fédérations membres soutiennent la campagne du Conseil fédéral "L'énergie est rare. Ne la gaspillons pas". Travail.Suisse est également membre fondateur de l'Alliance pour les économies d'énergie ([www.alliance2022-23.ch](http://www.alliance2022-23.ch)).

<sup>2</sup> D'autres revendications de Travail.Suisse concernant la politique climatique et énergétique se trouvent dans le [plan d'action pour la politique climatique : "Un nouveau marché du travail écologique et social pour la Suisse"](#) (2021)

pas ou difficilement supporter ces hausses de coûts significatives. C'est pourquoi des mesures de soutien supplémentaires sont nécessaires en plus des augmentations de salaire et des rentes. Des subventions directes pour les charges locatives peuvent être versées aux ménages soit par le biais de la réduction des primes, soit - de manière analogue au remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> - par le biais des assureurs maladie. C'est par le biais des systèmes existants que l'on peut obtenir le plus rapidement un effet, afin que les personnes concernées reçoivent une aide dès cet hiver. Un montant fixe doit être versé aux ménages. Ce montant a tendance à favoriser les bas revenus, car les ménages les plus pauvres utilisent généralement une surface habitable plus petite.

De plus, un tel paiement direct ne diminue pas l'incitation à économiser l'énergie, puisqu'il n'est pas lié à la consommation. La mesure n'est donc pas en contradiction avec les efforts d'économie dans la perspective de pénuries, ni avec les objectifs écologiques.

### **3. Lisser les prix de l'électricité**

Le prix de l'électricité payé par les consommateurs finaux se compose essentiellement des éléments de coûts suivants :

- 50% pour le tarif d'utilisation du réseau
- 40% pour le prix de l'énergie fournie (coûts de production)
- 10% pour les impôts et taxes

En outre, l'économie électrique se caractérise par une très forte proportion de propriété publique, proche de 90% (60% aux mains des cantons et 30% aux mains des communes). Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont perçu ces dernières années d'importantes recettes provenant des dividendes versés par les entreprises électriques. Cela a pour conséquence, maintenant que les prix de l'électricité pour les ménages augmentent parfois massivement d'ici 2023 (jusqu'à plus de 200% !), qu'ils disposent d'une très grande marge de manœuvre pour atténuer cette hausse. Ainsi, il faut renoncer à de nouveaux dividendes et réduire les taxes et les impôts à court terme. En outre, si les prix de l'électricité augmentent de manière insupportable pour les ménages à faibles revenus, les pouvoirs publics doivent prendre en charge une partie de la facture d'électricité de ces ménages. Les revenus des dividendes des années précédentes peuvent être utilisés à cet effet.

Travail.Suisse demande en outre que l'on renonce à l'augmentation prévue des coûts d'utilisation du réseau pour l'année prochaine. Les réseaux électriques sont déjà largement amortis chez de nombreux fournisseurs et le taux d'intérêt utilisé est souvent trop élevé dans le contexte actuel des taux d'intérêt.

### **4. Empêcher ou taxer les bénéfices élevés des entreprises électriques**

Les prix élevés actuels et la menace de pénurie incitent parfois les entreprises électriques à augmenter les prix de manière disproportionnée. Travail.Suisse demande un contrôle des bénéfices des entreprises électriques ainsi que des salaires excessifs de leurs dirigeants. En cas de soupçons, des interventions politiques dans la politique des prix ou le prélèvement en aval des bénéfices excessifs sont justifiés. La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est appelée à intervenir dans le contrôle des entreprises car l'une de ses tâches consiste à surveiller les prix de l'électricité et à ordonner des baisses de prix ou à interdire des hausses. Le Conseil fédéral est également sollicité, car il doit prendre des décisions politiques qui dépassent le mandat de l'ElCom. Les consommateurs finaux ne doivent pas avoir à payer les bénéfices excessifs des entreprises électriques. De plus, cela permet de financer une partie des subventions directes aux ménages.

## **Pas de détérioration des conditions de travail : ne pas assouplir davantage la loi sur le travail**

Le droit du travail suisse présente une très grande flexibilité. Les dispositions légales sont très libérales et il existe un grand nombre d'exceptions. Aujourd'hui déjà, le droit du travail tient compte de manière disproportionnée des intérêts des employeurs.

### **5. Pas de nouvelle détérioration du droit du travail**

Travail.Suisse s'oppose fermement aux appels à une nouvelle libéralisation du droit du travail en raison de la crise énergétique. Pour Travail.Suisse, il n'est pas question d'étendre le travail de nuit et du dimanche ou de réduire le temps de repos au-delà des possibilités légales déjà très étendues. En revanche, une réduction du travail du soir et du dimanche dans le commerce de détail, dans le but d'économiser de l'énergie, doit être examinée.

### **6. Pas de répercussion des frais de chauffage et d'électricité sur les employé-e-s travaillant à domicile**

L'extension du télétravail au-delà d'une mesure qui a fait ses preuves au cours des 12 derniers mois entraîne un report des coûts des entreprises sur les employé-e-s en raison des frais de chauffage et d'électricité nettement plus élevés. Le télétravail ordonné par l'employeur entraîne légalement la prise en charge des dépenses correspondantes par l'employeur. Cela vaut également pour les frais d'électricité et de chauffage. Travail.Suisse rejette catégoriquement toute réglementation du Conseil fédéral analogue à l'ordonnance Covid, qui a annulé cette prise en charge des frais. Tant qu'il n'y a pas de restriction des transports publics, il n'est pas nécessaire d'étendre le télétravail.

## **Préserver les emplois**

Lors de la pandémie, diverses mesures existantes ont fait leurs preuves pour soutenir l'économie et préserver les emplois. Elles doivent également être utilisées avec modération dans la crise énergétique actuelle, si elles permettent de surmonter des pénuries à court terme et de garantir durablement des emplois.

### **7. Utiliser avec mesure un moyen qui a fait ses preuves : le chômage partiel**

Il convient d'utiliser de manière ciblée les moyens éprouvés de lutte contre la crise. Le chômage partiel en fait partie, lorsqu'une entreprise limite ou interrompt temporairement le travail en raison de la pénurie d'énergie. Dans la situation actuelle, celui-ci n'a pas besoin d'une procédure simplifiée, le risque d'abus étant trop important. Le recours accru au chômage partiel pourrait entraîner des dépenses supplémentaires importantes pour l'assurance-chômage. La suppression du pour cent de solidarité dans l'assurance-chômage ne doit donc pas être supprimée dans la situation actuelle en raison de la menace d'une augmentation des dépenses.

### **8. Utiliser les aides pour cas de rigueur de manière ciblée et pour booster la transformation écologique**

La crise énergétique se distinguera des autres crises économiques en fonction de son évolution. L'instrument du chômage partiel est approprié et efficace lorsqu'il y a des pertes de production dues à une pénurie d'énergie. En revanche, les pertes de production et les suppressions d'emplois dues à une forte augmentation des coûts ne peuvent pas être compensées par le chômage partiel. C'est pourquoi il faut à nouveau utiliser l'instrument des aides pour cas de rigueur. Elles doivent garantir la production dans les entreprises qui ne pourraient plus continuer à produire à court terme en raison de la nette augmentation des coûts de l'énergie. La réglementation des cas de rigueur doit donc permettre de garantir les emplois. Le remboursement des aides pour cas de rigueur doit s'étaler sur plusieurs années, à l'instar de la réglementation en vigueur pendant la période du coronavirus.

Toutefois, les entreprises qui planifient et réalisent rapidement des investissements visant à réduire les énergies fossiles et à promouvoir l'efficacité énergétique ne devraient rembourser qu'une partie des aides pour cas de rigueur, par exemple 80%. Ainsi, les aides pour cas de rigueur deviennent également un booster pour une transformation écologique.

## **Réguler le marché de l'électricité pour l'avenir**

La libéralisation du marché de l'électricité montre aujourd'hui ses failles criantes en période de crise. Il s'agit des risques majeurs pour la sécurité d'approvisionnement et de la grande volatilité des prix. La sécurité d'approvisionnement et des prix raisonnables pour l'électricité sont essentiels pour les salarié-e-s et la place industrielle suisse, ils ne doivent pas être laissés au libre marché.

### **9. L'électricité est un service public : stopper la libéralisation du marché de l'électricité**

L'approvisionnement en électricité est un service public essentiel. C'est pourquoi les étapes de libéralisation prévues ou déjà mises en œuvre doivent être examinées de manière critique et annulées. L'électricité n'est pas un bien de consommation ordinaire. Elle joue un rôle systémique au même titre que d'autres services publics (éducation, santé, transport, sécurité, etc. ), raison pour laquelle les conditions de sa production et de sa mise à disposition ne peuvent pas être laissées au seul marché. L'État doit réguler le marché de l'électricité de manière à garantir la sécurité d'approvisionnement aux particuliers et aux entreprises à un prix abordable et prévisible. Une libéralisation totale du marché de l'électricité n'étant pas compatible avec sa mission de service public, il faut renoncer à une ouverture totale du marché de l'électricité.

### **10. Concurrence pour les prix bas, prix de monopole pour les prix élevés - pas comme ça**

Les entreprises ont la possibilité d'acheter de l'électricité aussi bien auprès de fournisseurs monopolistiques que directement sur le marché libre. Toutefois, il ne faut pas que les entreprises puissent acheter de l'électricité sur le marché libre lorsque les prix du marché sont bas et auprès de fournisseurs de monopole lorsque les prix du marché sont élevés. Travail.Suisse ne rejette pas fondamentalement la possibilité pour les gros consommateurs de revenir au monopole. Les éventuels retours à un fournisseur de monopole doivent être techniquement possibles et s'accompagner d'engagements à long terme. En outre, ils ne doivent pas entraîner des achats d'énergie supplémentaires et coûteux par les gestionnaires de réseau. Dans le cas contraire, c'est la collectivité qui paie pour les bénéfices de certaines entreprises.